

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-16 du 20 mars 2015 portant fin de fonctions
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530333S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2010-03 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 janvier 2010 nommant Mme Camilla LY aux fonctions de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire exercées par Mme Camilla LY à compter du 23 mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 mars 2015.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS